

ASSISTANTE SOCIALE

En hébreu: **Ovedet sotsialit** : עובדת סוציאלית

Reconnaissance diplôme / cursus

Pour être assistante sociale en Israël, il faut suivre une procédure de reconnaissance de son diplôme et de son cursus auprès Ministère des affaires sociales israélien ou passer devant une commission pour tenter de faire reconnaître son diplôme s'il n'a pas été obtenu dans une institution reconnue par le Ministère des affaires sociales israélien. La procédure de reconnaissance nécessite d'être détenteur d'une carte d'identité israélienne et donc d'avoir fait son alyah.

Les institutions françaises reconnues par le Ministère des affaires sociales en Israël sont :

- Ecole Normale Sociale, Paris
- Institut régional du TS, Aquitaine, Bordeaux
- Ecole de travail social à Toulon
- Université de Provence, Aix, Marseille
- Université Paris Nord, Paris XIII

La liste <https://www.gov.il/he/departments/general/molsa-social-workers-registration-social-workers-abroad-institutes> de toutes les institutions dans le monde reconnues par le Ministère des affaires sociales.

Toute personne détentrice d'un diplôme obtenu dans l'une de ces institutions peut en demander la reconnaissance une fois installée en Israël. Les personnes ayant étudié dans une institution qui n'est pas reconnue par le ministère des affaires sociales israélien peut quand même engager une procédure de demande de reconnaissance. La procédure dure entre 1 et 4 mois selon que l'institution où le diplôme a été obtenu est reconnue ou non par le Ministère des affaires sociales.

Il y a trois réponses possibles à la demande de reconnaissance des diplômes : l'autorisation, le refus et la demande de compléter ces études pour obtenir la reconnaissance des diplômes.

Pour ceux qui ne pourraient obtenir de reconnaissance de leur diplôme, il sera possible de s'inscrire à l'université en Israël pour entreprendre des études d'assistante sociale. Il y aura sûrement des dispenses accordées pour certains cours. Il faudra s'en informer auprès de l'université en question en transmettant le programme du cursus suivi en France.

Les documents à présenter :

- La photocopie de votre carte d'identité israélienne
- Le reçu des 255 shekels payés à la poste pour demander à faire reconnaître son diplôme
- La demande de reconnaissance du diplôme à remplir en hébreu : ICI

<https://www.gov.il/he/service/registration-of-social-workers-new>

- Le diplôme attestant de la fin de vos études traduit en hébreu par un notaire en Israël
- La liste des cours et des stages, le nom des professeurs et maîtres de stage, le nom des organismes où ces stages/formations ont été effectués, combien d'heures de formation suivies chaque année, quelles populations étaient visées par ces stages/formations (le plus de détails possibles sur votre formation), traduits et notariés par un notaire en Israël, ou la copie certifiée conforme traduite par un notaire en Israël.

Ces démarches visent à obtenir l'inscription au registre des assistants sociaux, c'est pourquoi il est impossible de les commencer en tant que touriste.

Vous pouvez les envoyer à :

גב' עדי ארכיטקטר
רכזת בכירה, רישום עו"סים
משרד הרווחה והשירותים החברתיים
מחלקת ארגון ומינהל, קומה 6
ת.ד. 1260
רח' ירמיהו 39, מגדלי הבירה
ירושלים 91012

Les coordonnées de la responsable des inscriptions :

adic@molsa.gov.il

Tel : **02-5085650**

Fax : **02-5085958**

Réception téléphonique les lundi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 (heure israélienne)

Le Ministère accepte de recevoir en personne les diplômés de l'étranger, en convenant d'un rendez-vous par mail à l'email indiqué ci-dessus.

Le Ministère des affaires sociales ne prend pas en compte les années d'expérience professionnelle ; c'est le futur employeur qui aura sûrement besoin de cette information.

Il existe l'Association des travailleurs sociaux : <http://www.socialwork.org.il/>

Vous pouvez vous adresser à eux en anglais ou en hébreu afin d'obtenir plus d'informations sur le métier d'assistant social, très demandé en Israël.

Un autre contact utile : l'association Shatil créée pour conseiller et soutenir les changements qui affectent la société israélienne : LIEN <https://www.shatil.org.il/node/5>